

340805

Par délibération en date du 12 février 2019, le Conseil d'Administration d'Amico, association dont le siège social est fixé à Issy-les-Moulineaux (92130), 4 rue Guynemer, déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne Billancourt le 11 septembre 2018 et identifiée au répertoire national des associations sous le numéro W751074852 et dont l'objet social principal est de favoriser les contacts entre ses adhérents collaborateurs ou anciens collaborateurs du Groupe Colas,

a décidé, par un projet de contrat de fusion-absorption arrêté ce même jour de proposer à une assemblée générale extraordinaire de ses adhérents qu'il a chargé son Président de réunir le 18 avril 2019, de faire apport de l'ensemble de ses éléments d'actif et de passif à l'Union des Amicales du Groupe Colas (UAGC), dont le siège est à Paris (75016), identifiée au répertoire national des associations sous le numéro W751237841 qui changera ses statuts en Amicale du Groupe Colas (AGC) après avoir également absorbé par voie de fusion les deux autres amicales du Groupe Colas ayant le même objet.

L'actif apporté par Amico sur la base de son bilan arrêté au 31-12-2018, et constitué quasi-exclusivement par des disponibilités en banque, s'élève à 287.671 euros, son passif s'élève à 62.027 euros, soit un apport net de 225.644 euros.